



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution [2364 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur l'état d'avancement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir [S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer.

II. Faits politiques importants

2. Le 30 décembre, le Président du Mali, Ibrahim Boubacar Keïta a nommé Soumeylou Boubèye Maïga au poste de Premier Ministre. Le 16 janvier, les parties signataires sont convenues d'un calendrier, de manière à accélérer l'application des principales dispositions de l'Accord avant les élections présidentielles de juillet. Celle-ci est toutefois restée lente. Dans le même temps, le nouveau Gouvernement a collaboré avec les parties prenantes, notamment les groupes armés signataires, en vue d'instaurer les conditions propices à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes dans l'ensemble du pays. La 24^e session du Comité de suivi de l'Accord a été reportée afin de laisser le temps aux parties maliennes d'achever leurs discussions sur la mise en place d'un accord dans lequel seront détaillées les activités à mener avant et après les élections présidentielles. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), pour laquelle plus de 400 millions d'euros ont été annoncés à ce jour, compte tenu des fonds levés lors de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, tenue à Bruxelles le 23 février.

3. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis concernant les critères de suivi de la mise en œuvre de l'Accord définis par le Gouvernement et la MINUSMA, notamment s'agissant des questions de défense et de sécurité, des questions politiques et institutionnelles, ainsi que des mesures ayant trait à l'humanitaire et au développement. En effet, des lois portant création de collectivités territoriales dans les régions de Ménaka et de Taoudenni ont été adoptées, des progrès ont été réalisés eu égard au transfert des compétences et des ressources aux régions et des fonds supplémentaires ont été obtenus pour le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la paix et la sécurité au Mali. Une stratégie nationale sur la réforme du secteur de la sécurité est en cours d'élaboration. S'agissant des indicateurs relatifs à la justice et à la réconciliation, aucun progrès sensible n'a été enregistré. Dans le



domaine de la justice, de légers progrès ont été observés concernant les indicateurs relatifs à la poursuite des actes de terrorisme et à la sécurité des prisons. Le tableau détaillé des critères de suivi est disponible sur le site Web de la Mission : <https://minusma.unmissions.org/matrices>.

A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

4. Le 16 janvier, dans le cadre de sa session ordinaire, le Comité de suivi de l'Accord a adopté un calendrier élaboré par les parties signataires avec le concours de la MINUSMA, en vue d'accélérer l'application des principales dispositions de l'Accord. Celui-ci porte tout particulièrement sur les mesures qui concernent : a) la décentralisation, notamment l'harmonisation des lois sur les collectivités territoriales avec les dispositions de l'Accord ; b) la défense et la sécurité, notamment les patrouilles mixtes, la réforme du secteur de la sécurité et la sécurisation des prochaines élections ; et c) le développement socioéconomique. Les parties maliennes ont créé des commissions ad hoc chargées de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord dans ces trois domaines.

5. Pour la première fois depuis qu'il a été désigné comme observateur indépendant, le Centre Carter a assisté à la session du Comité de suivi de l'Accord, qui a eu lieu le 16 janvier, et a affirmé sa volonté de faire preuve d'indépendance et d'impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Du 22 au 24 janvier, une délégation du Centre Carter s'est rendue à Kidal, à Gao et à Tombouctou, et a tenu des réunions avec les représentants de l'État, les autorités intérimaires et les membres de la société civile.

Mesures politiques et institutionnelles

6. Le 30 décembre, le Président a nommé Soumeylou Boubèye Maïga au poste de Premier Ministre. Il s'agit du cinquième Premier Ministre depuis le début de son mandat. Le même jour, un nouveau gouvernement a été formé. Avec 9 femmes sur ses 36 membres, celui-ci reste bien en deçà du quota de 30 % de femmes fixé par la loi du 18 décembre 2015. Afin de renforcer le processus de décentralisation, deux nouveaux ministères ont été établis, à savoir le Ministère des collectivités territoriales et le Ministère du développement local, qui ont été chargés de travailler en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

7. Peu après sa nomination, le nouveau Premier Ministre a pris contact avec les groupes armés signataires en vue de donner un nouvel élan au processus de paix, mais également avec les partis politiques de la majorité et de l'opposition, les chefs religieux et les syndicats, de manière à renforcer le dialogue social. Les 13 et 14 janvier, il s'est rendu en Algérie où il a rencontré le Président Abdelaziz Bouteflika et le Premier Ministre Ahmed Ouyahia pour discuter du processus de paix et de la coopération bilatérale. Le 11 février, il s'est rendu à Mopti, où il a annoncé l'adoption de mesures destinées à rétablir l'autorité de l'État et à faire bénéficier la population des retombées de la paix.

8. Le 31 décembre, le Président a déclaré que son gouvernement rédigerait une loi d'entente nationale, en vertu de laquelle les personnes ayant pris part à une insurrection armée sans toutefois être accusées d'actes violents se verront accorder une amnistie. Le 5 mars, des groupes de défense des droits de l'homme ont publié une lettre ouverte appelant le Gouvernement à suspendre ladite loi jusqu'à ce que des enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme commises depuis 2012 soient menées en toute impartialité. Le 6 mars, le Premier Ministre a reçu un projet de loi qui sera soumis à l'Assemblée nationale en avril.

9. Le Gouvernement a entrepris de vastes consultations auprès des groupes armés signataires et des autres principales parties prenantes au sujet d'un décret portant sur le transfert de responsabilités aux autorités régionales s'agissant de la prestation de services et des ressources financières y relatives, qui doit être adopté par le Conseil des ministres. Si ce décret facilitera le processus de décentralisation, les autorités intérimaires continuent de se heurter à des difficultés d'ordre technique et logistique, ainsi qu'à des problèmes d'infrastructure. Il faudra en outre mobiliser davantage de fonds aux fins de la mise en œuvre des plans d'action prioritaires que les autorités ont établis. Les 9 et 10 février à Taoudenni et du 27 février au 1^{er} mars à Kidal, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement ont formé des représentants des autorités intérimaires, des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile à la gestion des questions administratives et financières, ainsi qu'à la gestion des achats et des projets.

10. Le nombre de représentants de l'État redéployés dans les régions du nord et du centre a diminué de 6 % au cours de la période considérée. Au 1^{er} mars, dans les régions septentrionales et dans la région de Mopti, seuls 22 % d'entre eux étaient à leur poste. Les gouverneurs de toutes les régions septentrionales ont été déployés à leur poste respectif, sauf le Gouverneur de Taoudenni, qui continue de travailler depuis Tombouctou.

11. Depuis la période considérée précédente, on a observé une légère diminution du nombre de responsables judiciaires et pénitentiaires redéployés dans le nord et le centre du Mali. Au 10 mars, seulement 69 % du personnel judiciaire et 37 % du personnel pénitentiaire étaient à leur poste dans les régions septentrionales, contre 96 % du personnel judiciaire et 92 % du personnel pénitentiaire dans la région de Mopti. En raison de la détérioration des conditions de sécurité, 6,5 % des membres du personnel ont été contraints de demeurer dans une autre juridiction. On a également observé une légère augmentation de l'absentéisme et une faible diminution des activités, telles que les audiences.

12. Des élections régionales, municipales et de district sont prévues pour avril. Les élections présidentielles se tiendront quant à elles en juillet et en août et les législatives, en novembre et en décembre. À cet égard, mon Représentant spécial a tenu plusieurs réunions avec les principaux acteurs de la vie politique malienne, des représentants de l'opposition, des membres de la société civile et des groupes signataires, les incitant à la modération et les invitant à dialoguer pour appuyer le processus électoral. En outre, la Mission a organisé des ateliers à Bamako, à Gao, à Kidal, à Mopti, à Ségou et à Tombouctou à l'intention de plus de 600 acteurs du pays, dont 40 % de femmes. Ceux-ci visaient à prévenir et à atténuer les violences liées aux élections qui pourraient découler de la montée de l'insécurité, des tensions intercommunautaires et de la présence limitée de l'État. Dans la perspective des élections, la Mission a également facilité la formation de 703 médiateurs, dont 225 femmes, qui feront partie des groupes de médiation locaux.

Mesures de défense et de sécurité

13. Les parties signataires sont parvenues à un accord sur les critères d'intégration et les quotas relatifs aux institutions chargées de la sécurité intérieure et à la fonction publique, mais elles restent divisées concernant les quotas relatifs aux forces armées maliennes et à la stratégie à long terme de réforme du secteur de la sécurité. La mise en œuvre opérationnelle complète, à Kidal et à Tombouctou, des patrouilles mixtes des Mécanismes opérationnels de coordination constituera la première phase de la reconstitution et du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans les régions septentrionales du pays.

14. Le 28 février, des progrès ont été enregistrés concernant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, avec le lancement de la phase de préenregistrement visant à permettre à la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, en collaboration avec la MINUSMA, de recenser tous les combattants des mouvements signataires qui remplissent les conditions requises. Au cours de la réunion du Comité de suivi de l'Accord, tenue les 15 et 16 janvier, toutes les parties sont convenues de procéder au préenregistrement dans un délai de deux mois.

15. Le 7 mars, l'Assemblée nationale a approuvé la politique nationale des frontières et un plan d'action y relatif. En parallèle, le Commissariat à la réforme du secteur de la sécurité a élaboré son plan de travail pour 2018 et collabore actuellement avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité en vue d'élaborer une stratégie nationale en la matière pour les années à venir. La MINUSMA continue d'aider la Direction générale des collectivités territoriales à établir des réglementations relatives à la police territoriale.

16. La MINUSMA a achevé la remise en état des camps des Mécanismes opérationnels de coordination à Kidal et à Tombouctou, notamment en améliorant les infrastructures et les conditions de sécurité. Elle se tient prête à fournir un appui logistique à la mise en place de patrouilles mixtes à Kidal et à Tombouctou. Néanmoins, la mise en œuvre opérationnelle des Mécanismes opérationnels de coordination dans les deux villes est toujours suspendue, en raison de désaccords entre les groupes armés signataires sur les modalités de celle-ci.

17. Afin de limiter le recrutement de jeunes à risque et de combattants qui ne remplissent pas les conditions requises pour participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration la Mission a lancé 17 projets de lutte contre la violence de proximité au cours de la période considérée, notamment des formations professionnelles et des activités de remise en état des infrastructures, dans les régions de Kidal, de Gao, de Tombouctou, de Ménaka, de Taoudenni et de Mopti. Une évaluation portant sur 89 projets menés dans les mêmes régions a permis de montrer que ces derniers avaient eu une incidence positive sur la réconciliation entre les communautés et des avantages socioéconomiques directs pour 237 822 personnes, dont 114 263 femmes.

18. Du 15 au 27 janvier, la MINUSMA a mené l'opération Furaji dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, en vue de protéger les civils et d'empêcher le retour d'éléments armés dans les zones inhabitées. L'opération a notamment consisté à effectuer des missions de surveillance des droits de l'homme et de reconnaissance, des patrouilles et des activités de sensibilisation médicale et vétérinaire, ainsi qu'à mettre en place un dialogue avec les responsables locaux. La Mission a conduit l'opération Foronto du 4 au 15 mars dans la région du centre. L'opération visait tout particulièrement à appuyer l'accès des composantes civiles de la MINUSMA aux localités isolées telles que Dioura et Macina.

19. Pendant la période considérée, la mission a mené l'opération Farrier, en vue de suivre et de restreindre les mouvements et le matériel des groupes armés. Celle-ci a été organisée dans le cadre de l'accord conclu par la Commission technique de sécurité pour imposer des mesures de contrôle supplémentaires aux groupes armés signataires et garantir ainsi le respect des termes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, tout en réduisant la libre circulation des armes.

B. Appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes

20. En coopération avec d'autres partenaires internationaux, la MINUSMA a continué d'appuyer les activités de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée menées par les autorités maliennes, notamment en fournissant une assistance technique en matière de collecte de preuves, de protection des lieux de crime et d'analyse de données mobiles au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Pour la première fois depuis la mise en service du Pôle, les personnes accusées d'actes en relation avec une entreprise terroriste pour lesquels le Pôle a été chargé de l'enquête, ont été traduites devant la Cour d'appel de Bamako. À cette occasion, quatre des six prévenus ayant été arrêtés dans les régions de Mopti et de Kidal en 2015 et 2016 ont été condamnés à des peines de prison et les deux autres ont été acquittés. L'ONU finalise actuellement un projet visant à améliorer les conditions de sécurité pour les détenus soupçonnés de terrorisme et d'autres personnes à haut risque détenues dans la Maison centrale d'arrêt de Bamako.

21. Conformément au mémorandum d'accord qu'elle a conclu avec le Gouvernement sur l'appui qu'elle apporte aux forces armées maliennes, la Mission a procédé à trois évacuations sanitaires et effectué des patrouilles régulières aux côtés du personnel de défense et de sécurité. De plus, elle partage des informations avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, dans les limites de son mandat, notamment en vue de protéger les civils et d'assurer la sécurité de l'ONU et de son personnel. Elle a en outre entrepris de réviser le mémorandum d'accord en vue d'y inclure les aspects opérationnels et techniques relatifs à l'appui qu'elle fournit, en plus des questions relatives au renforcement des capacités.

22. La MINUSMA et ses partenaires ont fourni à 1 279 membres des forces de sécurité maliennes, dont 204 femmes, venus de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Bamako, une formation sur différents modules de maintien de l'ordre et le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. Le 9 février, grâce aux efforts de sensibilisation déployés par la Mission et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Directeur général de la Police nationale a nommé 26 responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes. Le 16 mars, la MINUSMA a achevé un cycle de formation de huit mois sur la gestion des armes et des munitions, au cours duquel 147 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formés pour devenir magasiniers, inspecteurs et gérants de dépôts de munitions et d'armes.

23. Le 26 février, le Président a signé un décret portant approbation de la Politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et de son plan d'action pour la période 2018-2020, élaborés avec l'appui de la Mission, du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Alors même que des activités de plaidoyer se poursuivent pour mobiliser les fonds manquants, le Gouvernement s'est engagé à financer 33 % des projets prioritaires pour 2018.

24. Depuis le 16 décembre, la Mission a formé 87 agents des Forces de défense et de sécurité maliennes à la réduction des risques liés aux explosifs. Ces séances de formation permettent aux forces maliennes d'acquérir les compétences nécessaires pour planifier et exécuter les opérations de neutralisation des explosifs et munitions, mais également pour rechercher activement et détecter des engins explosifs improvisés.

C. Autres faits survenus sur le plan politique

25. Le 24 décembre, l'ancien Président du Mali, Amadou Toumani Touré a quitté le Sénégal, où il vivait en exil depuis 2012, pour retourner au Mali. Il a été accueilli à Bamako par le Premier Ministre de l'époque, Abdoulaye Idrissa Maïga, ainsi que par d'autres ministres et des dirigeants de partis politiques. Il a déclaré publiquement qu'il n'avait pas l'intention de se porter candidat à une fonction publique.

26. Le 16 janvier, à l'initiative de la Mission, une délégation de femmes représentant les groupes armés signataires et la société civile a rencontré le Président du Comité de suivi de l'Accord, le Haut Représentant du Président pour l'Accord de paix et des membres de la MINUSMA, en vue de plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans le processus de paix. Des discussions ont été engagées avec les parties signataires, en vue d'inclure les femmes dans les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord.

27. Les commissions établies entre les différents mouvements signataires à l'occasion des pourparlers organisés en octobre 2017 à Anéfis, se sont réunies à plusieurs reprises. Elles n'ont toutefois pas encore eu d'incidence notable sur le processus de paix. Du 6 au 8 février, les groupes signataires se sont réunis à Amassine (région de Kidal), où ils sont convenus de mener des patrouilles conjointes à Anéfis et à Aguelhok.

28. Le climat social est resté apaisé tout au long de la période considérée, au cours de laquelle le Gouvernement a favorisé la mise en place d'un dialogue constructif avec les syndicats et les organisations de la société civile, dont certains s'étaient opposés à la tenue du référendum constitutionnel.

29. Le 29 janvier, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali a adopté des directives relatives à la conduite de ses travaux, conformément au paragraphe 9 d) de ladite résolution. Au cours des premières consultations plénières du Comité, tenues le 5 février, le Groupe d'experts sur le Mali a été présenté à celui-ci. Les experts se sont rendus au Mali en février.

D. Évolution de la situation régionale

30. Au cours de la période considérée, un certain nombre de réunions de haut niveau ont été organisées pour promouvoir la mise en œuvre opérationnelle de la Force conjointe du G5 Sahel et établir son cadre institutionnel. Le 13 décembre à La Celle-Saint-Cloud, le Président de la France, Emmanuel Macron a dirigé un sommet visant à discuter des modalités de financement de la Force conjointe. À la suite de ce sommet, le 8 janvier à Bamako, les ministres des affaires étrangères, de la défense et du développement des pays du G5 Sahel ont annoncé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le G5 Sahel. Dans sa résolution [2391 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité avait par ailleurs pris note avec satisfaction de la proposition faite par l'Union européenne, tendant à ce que sa Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique serve de dispositif de canalisation des contributions volontaires. Lors d'une réunion des ministres de la défense des pays du G5 Sahel, organisée par le France le 15 janvier, la nécessité de disposer de mécanismes de financement complémentaires a été soulignée. De plus, le calendrier relatif au déploiement de la Force conjointe a été validé au cours du quatrième sommet des Chefs d'États du G5 Sahel, organisé le 6 février à Niamey. À cette occasion, le Niger a repris la présidence du G5 Sahel, auparavant assurée par le Mali.

31. Entre-temps, les négociations tripartites portant sur l'appui fourni par les Nations Unies à la Force conjointe, qui ont eu lieu en janvier et en février à Niamey,

à Bamako et à Nouakchott, se sont conclues par la signature, le 23 février, d'un accord technique entre le G5 Sahel, l'ONU et l'Union européenne, en marge de la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel, organisée par l'Union européenne à Bruxelles. L'accord définit les modalités de l'appui fourni par la Mission, notamment concernant les évacuations sanitaires, le génie et l'appui logistique, dont le coût total est estimé à 44 millions d'euros. Au total, des contributions à hauteur de 414 millions d'euros ont été annoncées à l'appui de la Force conjointe. Certaines contributions ont été annoncées lors de la Conférence, parmi lesquelles 10 millions d'euros qui seront versés par l'Union européenne, dans le cadre d'un accord financier distinct également signé à Bruxelles en vue de financer l'appui apporté par la MINUSMA à la Force conjointe au titre de l'accord technique. Les États membres du G5 Sahel se sont engagés à adopter un cadre réglementaire solide qui assure le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ils se sont toutefois dits préoccupés par la viabilité et la prévisibilité des financements sur le long terme et ont de nouveau demandé au Conseil de sécurité de prévoir un mandat pour la Force conjointe au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

32. Entre le milieu et la fin du mois de janvier, la Force conjointe du G5 Sahel a mené l'opération Pagnali dans le centre du Mali. Celle-ci visait une cellule terroriste implantée le long de la frontière entre le Burkina Faso et le Mali et aurait permis de neutraliser plusieurs terroristes.

33. La Mission continue de participer activement à l'Instance de coordination au Mali, une conférence périodique organisée par les commandants des forces maliennes, la force du G5 Sahel, l'opération Barkhane et la mission de formation de l'Union européenne, en vue de remédier aux problèmes de coordination opérationnelle, d'échanger des renseignements dans les limites des mandats de chaque partie et d'harmoniser les programmes.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

34. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité se sont dégradées et les attaques dirigées contre la Mission et les Forces de défense et de sécurité maliennes se sont intensifiées. Il apparaît que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans ait continué d'accroître sa capacité opérationnelle et d'étendre la zone dans laquelle il intervient, en particulier dans les régions de Mopti et de Ségou. On a ainsi observé une augmentation des attaques meurtrières entre 2016 et 2017. En effet, tandis que le nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé est resté relativement stable, avec 130 attaques recensées en 2017 contre 139 en 2016, le nombre de victimes a augmenté de manière considérable, avec 141 morts et 309 blessés en 2017, contre 70 morts et 184 blessés en 2016.

A. Attaques asymétriques et autres

35. Les conditions de sécurité restent extrêmement préoccupantes dans le nord et le centre du Mali, notamment dans les régions de Mopti et de Ségou, où, si l'on y ajoute la région de Koulikouro, il y a eu autant d'attaques que dans l'ensemble des cinq régions du nord du Mali. Le Président a déclaré trois jours de deuil national à la suite d'une série d'attaques ayant fait des dizaines de morts dans les régions de Ségou, de Tombouctou et de Ménaka entre les 25 et 28 janvier. La première d'entre elles a visé un camp des forces armées situé près de Diabali (région de Ségou). Les attaques menées dans la zone de Nampala-Diabali ont entamé le moral des Forces de défense et de sécurité maliennes, donné lieu à des manifestations des familles de soldats, qui protestaient contre leur redéploiement dans le camp, et entraîné la désertion

de 36 gendarmes, qui ont été arrêtés le 17 janvier. La capacité du Gouvernement de protéger la population et les forces armées dans la zone s'en est trouvée remise en question. L'envoi d'importants renforts en troupes dans le centre du pays annoncé par le Gouvernement le 11 février ne s'est pas encore traduit par une amélioration de la situation en matière de sécurité.

36. Au cours de la période considérée, les groupes terroristes ont mené 63 attaques, à savoir, 37 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 20 contre la MINUSMA, 5 contre un groupe armé signataire et 3 contre l'opération Barkhane (plusieurs cibles étaient parfois visées lors d'une même attaque), alors qu'ils en avaient mené 71 pendant la période précédente. Les attaques ont été les plus nombreuses dans les régions de Mopti (24), Kidal (16), Gao (8), Tombouctou (5), Ségou (4), Ménaka (3) et Koulikouro (3). Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a été très actif dans les régions de Gao, de Kidal et de Ménaka et a revendiqué la plupart des attaques survenues durant la période considérée. Le nombre de victimes a diminué : 4 soldats de la paix ont été tués et 12 blessés, auxquels il faut ajouter 1 mort (et aucun blessé) parmi les sous-traitants de la MINUSMA, alors que pendant la période précédente, on avait recensé 11 morts et 44 blessés dans les rangs du personnel de maintien de la paix. Les forces de l'opération Barkhane ont enregistré 2 morts et 4 blessés, contre 3 blessés pendant la période précédente.

37. Les forces maliennes, parmi lesquelles le nombre de victimes a augmenté, ont été les plus gravement touchées : 45 soldats ont été tués et 80 blessés, contre 23 tués et 8 blessés pour la période précédente. Les attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été les plus nombreuses dans les régions de Mopti (17), puis Gao (5), Ségou (4), Tombouctou (3), Koulikoro (2) et Ménaka (2). Le plus souvent, les assaillants ont eu recours à des armes de petit calibre, mais aussi à des engins explosifs improvisés ou à des mines, ou encore à des armes de petit calibre et à des engins explosifs en même temps (attaques complexes). Les attentats terroristes ont fait 20 morts et 12 blessés parmi les groupes armés signataires, alors que pendant la période précédente, il y avait eu 2 tués et aucun blessé dans leurs rangs.

38. Le 1^{er} février, par une ordonnance militaire, le Chef d'état-major général des armées a interdit la circulation des motocycles et des pick-up dans 12 cercles des régions de Mopti, Ségou et Tombouctou. La mesure vise à améliorer la sécurité et, à terme, à permettre la libre circulation des personnes et des marchandises. Le 6 février, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a dénoncé cette interdiction dans un communiqué, avançant que cette dernière pesait lourdement sur les moyens de subsistance des populations locales. Pour ce qui est de la région de Tombouctou, l'ordonnance, en vigueur seulement dans le cercle de Niafunké dans un premier temps, a ensuite été reprise à son compte le 21 février par le Gouverneur de la région et étendue à d'autres villes à compter du 1^{er} mars.

39. Les groupes terroristes qui se sont montrés les plus actifs pendant la période considérée sont l'État islamique du Grand Sahara à la frontière avec le Niger et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans dans le centre du pays et dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Burkina Faso. Ce dernier groupe a poursuivi son activité sur les médias sociaux et revendiqué au moins sept attaques perpétrées en janvier 2018 contre la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et la police burkinabé. La coopération entre les deux groupes est source d'inquiétudes croissantes. Le 15 janvier, l'État islamique du Grand Sahara a menacé de collaborer avec Al-Qaïda pour s'opposer au déploiement de la Force conjointe du G5 Sahel.

B. Protection des civils

40. Dans le centre du Mali, les conditions de protection se sont encore détériorées au cours de la période considérée. Les groupes radicaux ont élargi leur présence et renforcé leur campagne d'intimidation, d'enlèvements et d'assassinats ciblés. Ils ont exacerbé les tensions et les violences intercommunautaires, surtout entre les Peuls et les Dogons, et fait un nombre de victimes civiles sans précédent dans les opérations qu'ils ont dirigées contre les forces nationales et internationales.

41. Pendant la période considérée, les attaques ciblées et les conflits intercommunautaires ont fait 71 morts et 22 blessés parmi les civils. Tous les cercles de la région de Mopti ont été touchés, mais environ un tiers des victimes ont été enregistrées dans celui de Douentza, où, le 30 décembre, l'assassinat ciblé d'un enseignant coranique dogon dans la localité de Mondoro a déclenché une série d'événements violents. Les plus meurtriers se sont produits les 15 janvier et 17 janvier, respectivement : jusqu'à 12 membres de la communauté dogon ont d'abord été tués, avant que 8 membres de la communauté peule ne trouvent la mort dans les actes de représailles perpétrés par des Dogons. Si les forces de sécurité maliennes avaient arrêté un certain nombre de Peuls après les meurtres commis contre les Dogons, elles n'auraient cependant pas tenté de stopper les incendies criminels qui ont visé les habitations peules par la suite.

42. Pendant la période considérée, les équipes régionales d'appui à la réconciliation, mises en place par le Ministère de la réconciliation nationale, ont commencé leurs travaux. En juin 2017, l'équipe de Mopti a facilité un processus de réconciliation locale, avec l'appui d'une organisation non gouvernementale internationale et d'une commission locale de réconciliation, et a organisé une réunion entre communautés en janvier 2018 dans les zones touchées par de graves violences. En janvier, à la suite d'incursions répétées par des éléments radicaux armés dans le cercle de Djenné, la MINUSMA s'est rendue sur place à deux reprises pour évaluer la situation, apaiser les tensions et consulter les parties prenantes locales.

43. Dans la région de Mopti, 5 attentats à l'engin explosif improvisé ont fait 36 morts et 18 blessés parmi les civils. Dans un d'entre eux, survenu dans le cercle de Douentza le 25 janvier, les 26 passagers d'un véhicule civil ayant heurté un engin de ce type ont été tués. Les forces maliennes auraient été la cible dans trois des cas, tandis que les troupes de la MINUSMA étaient probablement visées dans l'attaque du 25 janvier. En effet, leur convoi devait emprunter le même itinéraire et cinq jours plus tôt, la force d'intervention rapide avait désamorcé un engin explosif improvisé dans la même zone, avait été prise en embuscade et avait arrêté 13 assaillants présumés, avant de les remettre aux Forces de défense et de sécurité maliennes. De plus, cinq civils ont été blessés par des tirs directs dans trois attaques dirigées contre les forces maliennes dans les cercles de Mopti et de Youwarou.

44. Dans les cercles de Niafunké et de Goundam (région de Tombouctou), des cas d'intimidation de civils par des éléments radicaux ont été rapportés. Après que des différends fonciers existant de longue date ont provoqué des tensions à l'intérieur des communautés présentes à Alafia et à Lafia et entre elles, la MINUSMA a collaboré étroitement avec les autorités nationales et avec les partenaires humanitaires, notamment en réalisant des missions civiles conjointes dans une île contestée (Iloa) et à Houndou Bongo Koyna, où des personnes déplacées de l'île s'étaient installées. Des actes de banditisme ont été régulièrement signalés, particulièrement sur l'axe Tombouctou-Douentza. Du 15 au 29 janvier, dans le cadre de l'opération Furaji, la MINUSMA a mené des patrouilles dans la zone pour décourager de tels actes.

45. Dans la région de Ménaka, la Mission a concouru à la mise en place de patrouilles coordonnées avec tous les groupes armés signataires et dissidents en

présence. Ces patrouilles ont beaucoup contribué à instaurer la confiance entre les groupes armés et permis de faire baisser le nombre d'actes de banditisme armé recensés et autres types de violence qui touchent la population civile de la ville. Au sud de Ménaka et le long de la frontière avec le Niger, les incursions d'éléments armés et les manœuvres réalisées dans le cadre de l'opération Barkhane auraient entraîné le déplacement de civils. De sérieuses difficultés d'accès ont limité la capacité de la MINUSMA d'apprécier correctement la situation et d'intervenir.

IV. Situation des droits de l'homme

46. Pendant la période considérée, la MINUSMA a recensé 133 cas de violation des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits, qui ont fait au moins 483 victimes, contre 170 cas et 326 victimes au cours de la période précédente. Il y a eu, entre autres, 18 cas d'exécution extrajudiciaire ou autres exécutions arbitraires, 18 cas d'enlèvement ou de disparition forcée, 6 cas de torture ou de mauvais traitements et 18 cas de détention illégale. Les Forces de défense et de sécurité maliennes sont impliquées dans 33 violations (25 % des cas). Ensemble, les groupes signataires (55), les groupes non signataires ou dissidents (6) et les groupes extrémistes violents (37) sont responsables de 98 cas (74 % du total signalé).

47. Près des deux tiers des cas se sont produits dans les régions de Mopti et de Ségou (38 %) et de Tombouctou (25 %). Viennent ensuite le district de Bamako (16 %) et la région de Gao (14 %), les 7 % restants se répartissant dans les autres régions. Des représentants civils de l'État et des notables locaux accusés d'acointances avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été les victimes d'au moins trois meurtres et huit enlèvements commis par des éléments rattachés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes apparentés à Al-Qaida au Maghreb islamique.

48. Les opérations de lutte contre le terrorisme ont continué de susciter de graves préoccupations du point de vue des droits de l'homme. Le 21 février dans les communes de Sokolo et de Dioura (région de Ségou), dans le cadre de l'opération DAMBE, les forces armées maliennes ont procédé à l'arrestation arbitraire d'au moins dix civils, dont sept ont été exécutés sommairement et trois restent portés disparus. Dans un communiqué de presse daté du 27 février, le Gouvernement a reconnu que des civils avaient été tués pendant l'opération et s'est engagé à conduire une enquête et à veiller au respect des normes relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Pendant la période considérée, 116 personnes ont été arrêtées par les autorités maliennes dans le cadre du conflit, dont 80 pour des faits en lien avec le terrorisme (tous étant des hommes adultes). Au 28 février, 17 personnes avaient été libérées. Parmi celles arrêtées pour des faits en lien avec le terrorisme pendant la période considérée, plus de la moitié ont subi des violations des droits de l'homme : 15 ont été victimes d'exécution extrajudiciaire ou de disparition forcée, 14 de torture ou de mauvais traitements et 15 de détention illégale.

49. Pendant la période considérée, 696 personnes supplémentaires ont fait des déclarations à la Commission vérité, justice et réconciliation, portant à 7 588 en tout le nombre de témoignages recueillis depuis le 3 janvier 2017. Le 23 janvier, la Commission internationale d'enquête sur le Mali a été officiellement constituée. Elle enquêtera sur des cas présumés de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits commises entre janvier 2012 et janvier 2018, et présentera un rapport à mon cabinet d'ici à janvier 2019.

50. Le 1^{er} février, la MINUSMA a publié un rapport sur les droits de l'homme et le processus de paix. Le rapport, qui porte sur 2016 et 2017, rend compte d'atteintes aux droits de la personne répétées et qui persistent à ce jour, notamment du grand nombre d'atteintes commises par des groupes armés. La Mission s'est servie du rapport dans

les discussions qu'elle a eues avec les autorités et les groupes signataires au sujet des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité.

51. Le 14 février à Kidal, la MINUSMA a organisé un atelier avec sept interlocuteurs de la CMA sur les violences sexuelles liées aux conflits afin de valider le plan de cette dernière en matière de prévention et de lutte contre ces violences. Le plan adopté comprend des activités balisées dans le temps qui doivent être réalisées par la CMA avec l'appui de la Mission, et prévoit que la réalisation de ces activités fasse l'objet d'un suivi et de rapports.

52. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 48 cas de graves violations commises contre des enfants depuis le 16 décembre. À Mopti et à Gao, sept enfants ont été tués et on a porté atteinte à l'intégrité physique d'un autre ; deux garçons ont quitté un groupe armé non identifié et suivent actuellement un programme de réintégration à Gao ; il y a eu deux cas d'enlèvement d'au moins sept enfants ; deux attaques contre des écoles et des hôpitaux et 29 cas de refus d'accès humanitaire ont également été confirmés. La mobilisation s'est poursuivie en faveur de la libération de trois enfants internés dans un centre de détention de Bamako géré par l'État. En outre, l'équipe spéciale enquête actuellement sur le meurtre présumé de cinq enfants par des éléments armés non identifiés dans la région de Mopti.

53. Le 21 décembre, la Mission et la CMA sont convenus d'un calendrier d'activités et d'une stratégie en vue d'exécuter le plan d'action visant à prévenir les graves violations commises contre des enfants et à les faire cesser. La Mission a également continué de dialoguer avec la Plateforme dans le but de prévenir les violations et d'y mettre fin.

V. Situation humanitaire

54. L'insécurité dans le nord et le centre du Mali et la présence restreinte de l'État ont continué d'aggraver la situation humanitaire. Le Plan d'aide humanitaire de 2018, lancé à Bamako le 14 février, a pour objectif d'apporter une aide à 1,56 million de personnes pour leur assurer survie et protection. Cependant, au 10 mars, 4 % seulement des 263 millions de dollars nécessaires avaient été réunis. Un montant de 8 millions de dollars dégagé par le Fonds central pour les interventions d'urgence pour l'année 2018 a été alloué à des activités destinées à sauver des vies dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

55. Pendant la période considérée, 41 problèmes de sécurité, principalement des effractions et des vols de véhicules, ont touché des intervenants humanitaires, contre 27 signalés pendant la période précédente. Le 1^{er} février, un humanitaire a été abattu à Gao ; les circonstances de son décès n'ont pas encore été établies.

56. La situation en matière d'alimentation et de nutrition, déjà très délicate, pourrait encore s'aggraver du fait de la crise agropastorale qui menace. La pluviométrie insuffisante en 2017 a nui à la sécurité alimentaire des personnes et du bétail dans les régions de Gao, de Kayes, de Mopti, de Ségou et de Sikasso. À l'échelle du pays, 4,1 millions de personnes devraient souffrir d'insécurité alimentaire, dont 800 000 devraient nécessiter une aide alimentaire d'urgence pendant la période de soudure de 2018 (de juin à septembre).

57. En janvier 2018, le Gouvernement avait enregistré 47 700 déplacés, 589 600 déplacés et réfugiés rentrés chez eux et 554 demandeurs d'asile de plusieurs pays (contre 40 600 déplacés, 577 438 déplacés et réfugiés revenus chez eux et 490 demandeurs d'asile recensés en novembre 2017). Tandis que le Mali accueille 17 039 réfugiés de divers pays, plus de 131 800 Maliens sont réfugiés dans des pays voisins.

58. Le 1^{er} février, le Gouvernement a fait sienne la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, exprimant ainsi son attachement à la protection de l'enseignement. Cependant, l'insécurité a continué de nuire considérablement au système d'enseignement. En mars 2018, 715 écoles étaient fermées dans les régions de Kidal, de Gao, de Ménaka, de Tombouctou, de Mopti et de Ségou en raison de l'insécurité, notamment des menaces et des attaques par des extrémistes violents dont elles étaient la cible. En conséquence, 214 500 enfants n'étaient pas scolarisés.

59. Les Nations Unies et leurs partenaires ont fourni un accès à une eau sans risque sanitaire à 22 800 personnes dans les régions de Gao et de Tombouctou, et traité plus de 13 950 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère. Le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste a recensé 343 cas, dont 63 % de violence sexuelle. Presque toutes les personnes ayant subi ces violences ont reçu un appui médical et psychologique.

VI. Développement économique et sauvegarde du patrimoine culturel

60. La croissance économique a légèrement baissé entre 2016 et 2017, de 5,8 % à 5,3 %, en raison de la précarité des conditions de sécurité, de l'incertitude politique et de la chute de la production agricole entraînée par la faiblesse de la pluviométrie en 2017. Cependant, le produit intérieur brut (PIB) devrait connaître une croissance réelle moyenne de 5 % en 2018-2019, à la faveur du financement stable fourni par les donateurs et de l'augmentation des investissements publics et de la production agricole.

61. Dans le cadre d'un train de réformes entrepris par l'Union économique et monétaire ouest-africaine visant à améliorer la transparence, l'efficacité et l'application du principe de responsabilité, le Gouvernement est passé en 2018 à un budget axé sur les résultats. Dans le budget de 2018, les dons d'institutions internationales et d'États étrangers s'élèvent à 229 millions de dollars, à comparer aux 405 millions inscrits dans la loi de finances révisée de 2017. En février 2018, l'État malien avait dépensé quelque 3 milliards de dollars, sur un total de 4,24 milliards annoncés lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali. Le 30 janvier, le Parlement a créé le Fonds de développement durable afin d'apporter une garantie à la stratégie spécifique de développement des régions du nord du Mali.

62. Pour accompagner le plan gouvernemental destiné à sécuriser le centre du pays, la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont lancé plusieurs initiatives visant à promouvoir la cohésion sociale et à favoriser la restauration de l'autorité de l'État, la reprise économique et la prestation de services sociaux de base, notamment par des projets à effet rapide. Grâce à de nouvelles contributions, l'enveloppe totale du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali est passée de 45,6 à 62,5 millions de dollars entre septembre et fin décembre 2017. Le fonds vise à financer des activités essentielles contribuant à la paix et à la sécurité au Mali, notamment des activités d'appui à l'Observateur indépendant.

63. Le Fonds pour la consolidation de la paix a permis de financer une initiative d'un montant de 3 millions de dollars destinée à promouvoir la sécurité des populations locales et la cohésion sociale dans le Liptako-Gourma, région à cheval sur le Mali, le Burkina Faso et le Niger, où un grand nombre d'éléments terroristes opèrent. En outre, plus de 10 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix ont été alloués à des projets qui faciliteront la réconciliation, l'autonomisation des femmes et des jeunes et la prévention des conflits dans les régions de Ségou et de Mopti.

64. En ce qui concerne la préservation du patrimoine, la MINUSMA et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont poursuivi leur action en faveur de la protection du patrimoine culturel et des efforts faits pour lutter contre le trafic de biens culturels par des activités de sensibilisation.

VII. Plan stratégique à l'échelle de la Mission

65. La Mission a privilégié les activités touchant les aspects essentiels de son mandat, notamment l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix, la restauration et l'élargissement de l'autorité de l'État et l'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Elle met actuellement à jour son plan stratégique afin d'y incorporer les principaux éléments qui ressortent des discussions tenues avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de la conduite de l'examen stratégique, notamment les causes profondes et les facteurs du conflit et les scénarios possibles sur les deux prochaines années dans différents domaines, y compris du point de vue politique. L'examen stratégique vise à réévaluer l'engagement des Nations Unies au lendemain des élections, compte tenu de la conjoncture actuelle en matière de politique, de sécurité et d'environnement opérationnel, et de l'efficacité de la Mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées. Il m'aidera également à élaborer mon prochain rapport au Conseil de sécurité et éclairera les délibérations de ce dernier eu égard au renouvellement du mandat de la Mission, prévues pour le mois de juin.

VIII. Capacités de la Mission

A. Composante militaire

66. L'effectif autorisé de la Mission, fixé à 13 289 membres, comprenait 40 observateurs militaires, 421 officiers d'état-major et 12 828 soldats. En mars, 11 795 militaires, soit 88,8 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés. Les femmes représentaient 2,64 % du personnel militaire.

67. La Mission a continué de donner suite aux recommandations issues de l'examen technique de juillet 2017 ; elle a notamment fait des progrès en ce qui concerne le regroupement des camps, nommé des spécialistes de la protection de la force et mis la dernière main aux plans visant à construire des établissements de santé permanents dans la région centrale, dans le cadre du budget pour l'exercice 2018/19. Elle a également proposé de créer des équipes itinérantes de formation en vue d'améliorer la performance des contingents.

68. Le manque de véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents, notamment de véhicules protégés contre les mines constitue toujours la lacune la plus grave en matière de matériel ; celle-ci a empêché la Mission de mener à bien un certain nombre de tâches opérationnelles, qu'il s'agisse d'effectuer des patrouilles ou encore de fournir une escorte aux convois logistiques de l'ONU. Huit véhicules de transport de troupes ont été irrémédiablement endommagés au cours de la période considérée et leur nombre ne cesse de diminuer, en raison de la capacité limitée des pays fournisseurs de contingents de les entretenir ou de les remplacer lorsqu'ils ont été détruits. Pour faire face à ces difficultés, deux véhicules protégés contre les mines appartenant à l'ONU ont été prêtés au bataillon d'infanterie (Bangladesh) afin de renforcer son dispositif de protection pendant les opérations, et une formation a été dispensée aux pays fournisseurs de contingents sur la procédure à suivre pour demander le remplacement des véhicules de transport de troupes détruits.

69. Du point de vue opérationnel, la Mission estime qu'il est nécessaire de déployer sans délai les véhicules et les moyens aériens restants de la force d'intervention rapide. De plus, il faudra combler le déficit en hélicoptères de transport moyen auquel fait actuellement face la MINUSMA dans le centre, l'ouest et le nord du pays et auquel elle sera confrontée à partir de juin 2018 dans l'est. Sans cela, la force ne pourra pas procéder à des opérations fondées sur le renseignement pour repérer et désorganiser les groupes terroristes qui menacent la population civile, le personnel des Nations Unies et le personnel associé, et ne sera pas en mesure de contribuer efficacement à la stabilisation dans le centre et le nord du Mali.

70. Les troupes spécialisées en convois de combat ont été renforcées vers la fin de 2017 et, au moment de la rédaction du présent rapport, les troupes récemment déployées étaient sur la bonne voie pour atteindre leur pleine capacité opérationnelle. La première compagnie et les premiers éléments de commandement du bataillon spécialisé en convois (Égypte) sont arrivés à la fin du mois d'octobre 2017. Malgré les difficultés rencontrées initialement par le bataillon pour acheminer des convois et fournir des escortes de manière autonome, le premier convoi, qui comprenait un nombre réduit de véhicules, a eu lieu le 7 février. Le déploiement de la compagnie spécialisée en convois (Sri Lanka) a été achevé le 12 janvier et celle-ci a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 18 février. Étant donné qu'elle dispose désormais de deux compagnies spécialisées en convois de combat opérationnelles, la MINUSMA devrait pouvoir libérer deux compagnies d'infanterie dans un délai d'un mois.

B. Composante de police

71. Au 15 mars, la Mission disposait de 1 737 agents de police, soit 90,5 % de l'effectif autorisé ; il s'agissait de 306 (88,7 %) policiers hors unités constituées (dont 16,5 % de femmes) et de 1 431 (90,9 %) membres d'unités de police constituées (dont 4,7 % de femmes). La police de la MINUSMA continue de nécessiter 12 véhicules blindés de transport de troupes pour les unités de police constituées et 6 autres véhicules blindés pour les policiers hors unités constituées. Elle a également besoin de policiers hors unités constituées, spécialisés dans la criminalistique, les enquêtes, la brigade fluviale, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée, le trafic, la planification stratégique et la gestion de projets.

C. Personnel civil

72. Au 12 mars, 81 % du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 82 % de postes soumis à recrutement international, 83 % de postes de Volontaire des Nations Unies et 81 % de postes soumis à recrutement national. Les femmes occupaient 25 % des postes soumis à recrutement international, 30 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national.

73. Le 3 janvier, la MINUSMA a mis la dernière main à un plan d'action sur la parité des sexes visant à améliorer sa capacité de recruter des femmes et de les retenir à son service, notamment par la mise en place d'un système de mentorat.

D. Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

74. À Gao, 110 membres du personnel civil et 170 membres du personnel militaire de la force de protection (Chine) ont été transférés du Camp Élevage au Super Camp, comme suite à une recommandation formulée par la Commission d'enquête après que trois attaques distinctes ont été perpétrées contre la MINUSMA à Gao, le 31 mai 2016.

75. Dans le cadre du regroupement des locaux de la MINUSMA à Bamako, 314 membres du personnel ont quitté la base de soutien logistique pour rejoindre la base d'opérations de la Mission à la fin du mois de décembre 2017. Cela a permis à la Mission d'économiser quelque 81 000 dollars par mois de loyer.

76. La remise en état de la piste d'atterrissage de Gao a été achevée à 31 % et devrait se terminer dans les délais impartis, à savoir le 30 juin 2018. En raison de la montée de l'insécurité à Diabali (région de Ségou), la Mission renforce actuellement l'infrastructure de défense de son camp.

E. Environnement

77. Dans le cadre de l'exécution de son plan d'action pour l'environnement, la MINUSMA a veillé à ce que les déchets solides et biomédicaux soient collectés et traités comme il se doit dans tous les sites de déploiement. Elle a également poursuivi ses efforts visant à améliorer la gestion des eaux usées, notamment en faisant construire des stations d'épuration à Kidal et en procédant à des inspections à Gao, à Bamako, à Kidal et à Aguelhok en vue de mesurer son empreinte écologique.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

78. Comme suite au rapport publié en décembre 2017 par le général de corps d'armée dos Santos Cruz (ER), que j'avais chargé de réaliser une étude sur la manière de renforcer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies, la MINUSMA a recensé neuf mesures qui permettraient d'améliorer la formation et le matériel de ses troupes et clairement indiqué qu'il fallait adopter une démarche plus robuste à tous les niveaux. Il s'agirait notamment de faire en sorte que les convois chargés de la protection soient dotés de capacités de neutralisation des engins explosifs improvisés et que les troupes bénéficient d'une formation à la fois avant leur déploiement et en cours de mission. Par ailleurs, la MINUSMA a déployé des moyens d'alerte rapide dans les camps de Gao, de Kidal et de Tombouctou, et envisage de faire de même dans les camps de Mopti et de Ménaka.

79. La situation en matière de sécurité restant un défi de taille pour l'ensemble du personnel des Nations Unies participant à l'exécution des programmes, la Mission a continué d'adapter ses plans de défense afin de pouvoir faire face au niveau de menace élevé, notamment en renforçant l'enceinte des camps et en construisant des abris souterrains fortifiés, des postes d'observation et des murs de protection contre les effets du souffle. La construction de zones de sécurité et d'abris souterrains fortifiés a été achevée dans le camp de Gao, tandis que l'installation de structures de protection au-dessus des dortoirs des camps dans les régions de Gao, de Kidal, de Ménaka, de Mopti et de Tessalit est toujours en cours. La Mission a entamé la construction de centres d'opérations pour la défense des bases afin de coordonner la mise en œuvre des procédures de défense intégrée entre les différentes composantes chargées de la protection des camps et installe actuellement des systèmes de vidéosurveillance dans l'ensemble de ses camps. Elle a en outre dispensé une formation sur la réduction des risques liés aux engins explosifs improvisés à 83 commandants de convois logistiques.

80. Les procédures d'évacuation sanitaire ont été améliorées depuis que l'autorité a été transférée aux secteurs en ce qui concerne les vols d'évacuation effectués dans le cadre des opérations tactiques et des opérations de combat prévues à l'avance. Ménaka et Tessalit, qui reçoivent actuellement un appui des équipes des autres sites, ont toujours besoin d'équipes d'évacuation sanitaire aérienne des États Membres. À Gao, à Tombouctou, à Kidal et à Tessalit, des améliorations continuent d'être

apportées aux aérodromes afin de renforcer la capacité de la Mission de procéder à des évacuations sanitaires de nuit.

81. La MINUSMA a mis en place un réseau de communication sécurisée pour accroître ses capacités en matière de renseignement dans trois sites et prévoit de l'étendre à deux autres états-majors de secteur. Des drones moyenne altitude longue endurance sont utilisés à Tombouctou et permettent de recueillir des informations et de renforcer les capacités d'analyse. En ce qui concerne le système de surveillance du camp de Kidal, un drone a été déployé pour assurer la surveillance au-delà de l'enceinte du camp et compléter le système de vidéosurveillance actuellement mis en place dans les locaux principaux de l'ONU. L'infrastructure de renseignement et d'information de la MINUSMA vise à mieux faire connaître les menaces qui pèsent sur les civils, à favoriser leur détection précoce ainsi qu'à assurer la protection des camps de la Mission et du personnel associé.

X. Déontologie et discipline

82. Pendant la période considérée, une allégation d'atteintes sexuelles a été portée à la connaissance de la Mission. Celle-ci a transmis le dossier au Bureau des services de contrôle interne pour enquête. Des mesures administratives ont été prises en attendant les conclusions de l'enquête. Deux allégations reçues en 2017 doivent encore faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents concernés et le Bureau. La MINUSMA a continué de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en prenant des mesures coercitives, en apportant une aide aux victimes, en dispensant une formation et en organisant des activités de sensibilisation visant à faire connaître au personnel et à la population locale la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

XI. Observations

83. À quelques mois de l'élection présidentielle, qui aura lieu le 29 juillet, je demeure profondément préoccupé par la lenteur avec laquelle le calendrier adopté par le Comité de suivi de l'Accord le 16 janvier est appliqué, la détérioration des conditions de sécurité et ses incidences néfastes sur les élections ainsi que sur l'environnement opérationnel de la Mission. Les élections prévues à ce jour sont certes importantes, mais les parties ne doivent pas perdre de vue les responsabilités qui leur incombent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord.

84. La nomination par le Président Keïta de Soumeylou Boubèye Maïga au poste de Premier Ministre, le 30 décembre, a été l'occasion de relancer le processus de paix. Je prends note de l'initiative du Premier Ministre consistant à adopter une feuille de route pour mettre en œuvre le calendrier arrêté le 16 janvier. L'ONU, y compris la MINUSMA, et la communauté internationale continueront d'aider les parties à appliquer les principales dispositions de l'Accord qui ne l'ont pas encore été. Il est essentiel de réaliser des progrès dans les domaines prioritaires de l'Accord, notamment la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration, pour faire avancer le processus de paix. Néanmoins, ces gains à court terme ne pourront conduire à une paix durable au Mali que s'ils viennent renforcer les objectifs plus vastes de réconciliation nationale, de développement économique, de bonne gouvernance et d'instauration d'une société résiliente et inclusive. Je demande que les femmes et les jeunes participent à tous les mécanismes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord, et soient représentés au sein des autorités intérimaires.

85. L'autorité de l'État doit être restaurée et étendue en priorité si l'on veut protéger efficacement les civils et faire bénéficier les populations touchées par le conflit des retombées tant attendues de la paix. Je me félicite de la nomination récente d'agents de l'État, en particulier de préfets et de sous-préfets dans les régions du nord et du centre du pays. J'exhorte le Gouvernement à fournir à ces agents les ressources nécessaires pour assurer leur déploiement et leur installation rapides et efficaces à leur poste respectif. Je l'engage en outre à pourvoir les postes encore vacants dans l'administration territoriale, en accordant une place plus importante aux femmes et en examinant les candidatures de personnes originaires de différentes régions. La MINUSMA continuera d'appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, notamment en offrant une assistance technique et en contribuant au renforcement des capacités. Je demande aux partenaires techniques et financiers du Mali de contribuer également à ce processus.

86. J'encourage le Gouvernement, les partis d'opposition et les groupes armés signataires à faire en sorte que les élections se déroulent pacifiquement dans tout le Mali, notamment dans le nord du pays. La collaboration entre le Gouvernement et les groupes armés signataires et les efforts visant à renforcer le dialogue entre les partis de la majorité et les partis de l'opposition contribueront à atteindre cet objectif.

87. L'ONU continuera d'appuyer la mise en œuvre des mesures de réconciliation et de justice énoncées dans l'Accord, notamment en ce qui concerne la Commission d'enquête internationale chargée d'enquêter sur les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Mali depuis janvier 2012. Le 23 janvier, j'ai nommé les trois membres de la Commission créée à la demande des parties, et j'attends son rapport avec intérêt.

88. Je salue en outre l'entrée en fonctions du Centre Carter en qualité d'observateur indépendant et la création d'un bureau au Mali. J'espère que le premier rapport de l'Observateur permettra de relancer le processus de paix et de mettre l'accent sur les responsabilités des parties.

89. Je suis profondément préoccupé par les conditions de sécurité qui règnent dans le pays, en particulier par les actes de terrorisme perpétrés contre des civils innocents et leurs incidences négatives sur les moyens de subsistance, l'accès aux services de base et l'exécution des programmes d'aide humanitaire et de développement. La détérioration des conditions de sécurité au Mali continue de menacer la stabilité régionale du Sahel. Il est urgent d'intensifier la lutte contre les menaces asymétriques, en particulier les engins explosifs improvisés ou les mines qui font de plus en plus de victimes parmi les civils. Je condamne fermement l'attentat terroriste perpétré près de la frontière avec le Burkina Faso le 26 janvier, qui a fait au moins vingt-six morts, dont des femmes et des enfants. Je demande au Gouvernement de mettre la main sur les auteurs de ces actes et de les traduire en justice et tiens à exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes ainsi qu'aux gouvernements et aux peuples des pays concernés. Je prends note de la visite effectuée par le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali et du fait que le Conseil examinera le rapport du Groupe en temps voulu.

90. De même, je reste profondément préoccupé par la situation dans les régions du centre, où des attaques et des violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées. La présence des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre du Mali est essentielle à la protection des populations et contribue largement à promouvoir la réconciliation entre les communautés. À cet égard, je me félicite de la visite effectuée par le Premier Ministre le 11 février à Mopti et de toutes les initiatives prises jusqu'à présent en vue de mieux coordonner les activités et les interventions menées à l'appui de la stratégie intégrée et multidimensionnelle mise en œuvre par le Gouvernement en faveur du centre du pays. Le système des Nations Unies au Mali et

les donateurs continueront d'appuyer cette stratégie, tandis que la MINUSMA poursuivra ses efforts en vue du déploiement complet de la force d'intervention rapide sénégalaise.

91. Je reste déterminé à apporter mon appui à la Force conjointe du G5 Sahel, et exhorte les États Membres et les organisations internationales à continuer de contribuer à ce que la Force devienne pleinement opérationnelle. Je félicite les États Membres qui se sont engagés à soutenir la Force à la Conférence internationale de haut niveau sur le Sahel qui s'est tenue le 23 février à Bruxelles, et les invite à verser les fonds sans délai. Je me réjouis de ce que l'accord technique demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2391 (2017) a été conclu. J'attends avec intérêt de présenter des informations actualisées sur l'appui des Nations Unies à la Force conjointe du G5 Sahel dans mon rapport qui sera publié en mai.

92. Je note avec satisfaction que le G5 Sahel continue de progresser dans la prise en main des mesures de sécurité et des initiatives relatives au développement. Je suis conscient qu'il importe de mener des opérations militaires contre les réseaux terroristes et les bandes criminelles organisées, y compris les trafiquants de drogues et les passeurs, mais la situation dans la région du Sahel nécessite l'adoption d'une approche multidimensionnelle consistant notamment à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes et à obliger les auteurs de crimes graves qui déstabilisent le processus de paix, notamment les auteurs d'actes terroristes, à rendre des comptes.

93. Les soldats de la paix de la MINUSMA continuent d'être la cible d'attaques qui sont de plus complexes et meurtrières. Dans ce contexte, je note que les recommandations détaillées formulées dans le rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies peuvent jouer un rôle important dans la réduction du nombre de morts et de blessés. Le Secrétariat a élaboré un plan d'action et se tient prêt à apporter son concours à la MINUSMA, y compris en lui fournissant du matériel supplémentaire et en organisant des activités de formation préalable au déploiement. Je note avec satisfaction que la Mission a commencé à appliquer les recommandations, y compris celles issues de l'examen technique militaire. J'invite instamment les États Membres à appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport.

94. J'encourage vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour améliorer la prestation de services sociaux de base dans le nord et le centre du Mali et à promouvoir l'égalité des sexes. Je félicite les acteurs humanitaires, qui fournissent une aide aux populations démunies dans un environnement extrêmement difficile. Je demande instamment à toutes les parties concernées de respecter le droit international humanitaire, le droit des droits de l'homme et les principes humanitaires, de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin et de protéger les acteurs humanitaires et les civils, en particulier les enfants. Enfin, j'exhorte les partenaires internationaux à financer le Plan d'aide humanitaire de 2018 afin d'éviter une nouvelle détérioration de la situation.

95. Les lacunes de la Mission en matière de capacités continuent d'entraver ses opérations et d'avoir une incidence sur la sûreté et la sécurité du personnel. Compte tenu de l'intensification des menaces asymétriques qui pèsent sur l'environnement opérationnel, je demande aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de dispenser une formation préalable au déploiement appropriée à leurs contingents et de mettre à leur disposition le matériel voulu, y compris des véhicules à l'épreuve des mines, afin d'atténuer les risques qu'ils prennent pour protéger les civils, de limiter les restrictions concernant leur participation et leur position et de renforcer ainsi l'intégration et la protection mutuelle. J'engage les États Membres à continuer de soutenir les activités de maintien de la paix des Nations Unies,

notamment en apportant un appui bilatéral aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MINUSMA.

96. En ce qui concerne le renouvellement du mandat de la MINUSMA, j'attends avec intérêt les conclusions de son examen stratégique, actuellement en cours, qui permettront de redéfinir les stratégies afin de remédier aux multiples problèmes dont il est fait état dans le présent rapport.

97. Enfin, je tiens à rendre hommage aux hommes et aux femmes de la MINUSMA, qui œuvrent sous la direction de mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif. Les efforts inlassables déployés par le personnel en faveur du processus de paix, dans des conditions extrêmement difficiles, porteront leurs fruits. Je tiens à remercier l'équipe de médiation internationale, notamment le médiateur principal, l'Algérie, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, l'Union européenne, le G5 Sahel et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires de leur contribution constante au rétablissement de la paix et de la stabilité au Mali.

Annexe I

**Effectifs militaires et de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali au 15 mars 2018**

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante de police</i>								
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante de police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	544	15	559	9	2	11				9	2	11
Arménie	1		1									
Autriche	2		2									
Bangladesh	1 381	14	1 395				279		279	279		279
Belgique	18	1	19									
Bénin	258	2	260	21	2	23	140		140	161	2	163
Bhoutan	4		4									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 655	68	1 723	22	6	28	133	6	139	155	12	167
Burundi		1	1									
Cambodge	277	25	302									
Cameroun	2	1	3	13	4	17				13	4	17
Chine	389	14	403									
Côte d'Ivoire	154	4	158	13	4	17				13	4	17
Danemark	1		1									
Égypte	337		337	3		3	139		139	142		142
El Salvador	93	11	104									
Espagne	1		1	2		2				2		2
Estonie	9		9									
États-Unis d'Amérique	23	4	27									
Éthiopie	1		1									
Finlande	5		5	5	1	6				5	1	6
France	25		25	6	1	7				6	1	7
Gambie	4		4									
Ghana	164		164									
Guatemala	2		2									
Guinée	852	11	863	13	12	25				13	12	25
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	9		9									
Italie	1	1	2									
Jordanie	9		9	9		9				9		9
Kenya	8	3	11									
Lettonie	3		3									
Libéria	73	7	80									
Lituanie	5		5									

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante de police</i>									
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante de police)</i>			
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	
Madagascar				1		1					1		1
Mauritanie	6		6										
Népal	147	4	151										
Niger	855	8	863	18	11	29					18	11	29
Nigéria	70	16	86	2	5	7	125	14	139	127	19	146	
Norvège	14	1	15										
Pakistan	2		2										
Pays-Bas	197	14	211	4	2	6				4	2	6	
Portugal	2		2	1		1				1		1	
Roumanie	1		1	6		6				6		6	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2										
Sénégal	1 042	14	1 056	28		28	286	29	315	314	29	343	
Sierra Leone	8	2	10										
Sri Lanka	207		207										
Suède	257	31	288	2		2				2		2	
Suisse	4		4	3		3				3		3	
Tchad	1 446	2	1 448	14	5	19				14	5	19	
Tchéquie	3	1	4										
Togo	900	39	939	13		13	262	18	280	275	18	293	
Tunisie				36	2	38				36	2	38	
Turquie				1		1				1		1	
Yémen	2		2	3		3				3		3	
Total	11 477	314	11 791	249	57	306	1 364	67	1 431	1 613	124	1 737	

Annexe II

Carte

